



C'est hier 16 octobre 2018 que l'audience du contentieux électoral s'est ouverte au palais de congrès de Yaoundé.

À l'issue de cette première audience, des 18 requêtes soumises par les candidats qui pour la plupart sollicitaient l'annulation partielle et totale du scrutin qui a été entaché par de nombreuses irrégularités, 16 requêtes dont celle de Cabral Libii, candidat du parti UNIVERS, ont été rejetés par le conseil constitutionnel pour non-respect des délais de soumission.

Le Pr Nkou Mvondo surpris par cette décision du conseil constitutionnelle qui a jugé irrecevable la requête introduite par son parti pour non-respect des délais de soumission, a tout de suite pointé un doigt accusateur sur le greffier en charge de ce dossier qui, expressément aurait retardé de soumettre au conseil constitutionnel, organe habilité à gérer les contentieux post-électraux .

Bien que la requête introduite par le parti UNIVERS soit rejetée par le conseil constitutionnel, le Pr Nkou Nvondo continu de dénoncer les fraudes massives qui ont émaillé le scrutin du 07 octobre dernier

En rappel, la requête introduite par Cabral Libii du parti UNIVERS demandait l'annulation pure et simple du scrutin qui a été marqué par de nombreuses irrégularités.